

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t. — 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t. — » 6 » 14 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RECLAMES — 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à CAHORS		Départs de CAHORS		Arrivées à					
10 h. 35 ^m matin.	6 h. 35 ^m matin.	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS	
5 h. 1 ^{re} soir.	12 h. 55 ^m soir.	8 h. 12 ^m matin.	9 h. 22 ^m matin.	9 h. 40 ^m matin.	12 h. 12 ^m matin.	3 h. 51 ^m soir.	12 h. 36 ^m matin.	11 h. 44 ^m soir.	
10 h. 47 ^m »	5 h. 50 ^m »	2 h. 37 ^m soir.	3 h. 52 ^m soir.	4 h. 18 ^m soir.	5 h. 17 ^m soir.	8 h. 10 ^m soir.	5 h. 48 ^m soir.	4 h. 18 ^m matin.	
		7 h. 49 ^m »	9 h. 17 ^m »	10 h. 15 ^m »		4 h. 39 ^m matin.	11 h. 30 ^m »	2 h. 19 ^m soir.	

Train de marchandises régulier : (Départ de Cahors — 5 h. «^m matin. Arrivées à Cahors — 8 h. 56^m soir.

Train de foire : (Départ de Libos. — 7 h. 10^m matin. Arrivées à Cahors. — 9 h. 15^m matin.

Cahors, le 20 Septembre.

D'après les informations que nous recevons de divers côtés, il paraît à peu près certain que l'Angleterre est disposée à jouer, sinon officiellement du moins officieusement, le rôle de médiatrice entre la France et la Chine dans le but d'aplanir les difficultés et d'arriver à une solution pacifique de la question du Tonkin.

Les journaux anglais vantent à ce propos les excellentes dispositions dont, suivant eux, serait animé à notre égard le marquis de Tseng, ambassadeur de Chine, de retour à Paris, après un court séjour à Londres où il a eu, durant la semaine dernière, plusieurs conférences avec lord Granville, chef du Foreign-Office, et M. Waddington, notre ambassadeur auprès du gouvernement britannique.

Les deux ambassadeurs auraient exposé leurs vues respectives à lord Granville qui se serait empressé de faciliter une entente et de chercher à les concilier.

Seulement, il conviendrait de savoir à quelles conditions le marquis de Tseng entend faire prévaloir les idées de paix dont on le dit profondément animé.

Si nous en croyons le *Daily-News* et le *Morning-Post* qui ne paraissent pas considérer comme probable une rupture entre la France et la Chine, il y aurait matière à réfléchir sur les intentions qu'ils prêtent au représentant du gouvernement Chinois.

Le *Daily-News* dit, en effet, que la Chine,

tout en continuant à désirer la paix, reste aussi inflexible qu'au début sur certains points essentiels et le journal anglais croit savoir que la Chine pourrait être amenée à consentir au protectorat français sur l'Annam et à une véritable annexion de la partie méridionale de l'Annam, à la condition expresse que la République renoncerait à toute revendication sur le Tonkin.

Nous avons ne pouvoir accepter que sous toutes réserves, les informations du *Daily-News*; car enfin, il n'est pas à présumer que le marquis de Tseng veuille appuyer sur de telles bases ses négociations. Cela n'est point supposable, et cet ambassadeur se ferait étrangement illusion sur le caractère de nos ministres, s'il les supposait capables d'accepter, au nom de la France, de semblables conditions.

Notre plus vif désir est de vivre en paix avec tout le monde, mais la Chine doit savoir que jamais nos hommes d'Etat ne consentiront à abaisser une grande nation comme la nôtre par des concessions qui pourraient être considérées comme une capitulation.

NOUVELLES DU TONKIN

Une nouvelle des plus étranges nous arrive du Tonkin par le canal du *New-York-Herald*. Ce journal a reçu de Hong-Kong une dépêche dont nous croyons devoir reproduire textuellement le contenu :

« Le général Bouet est arrivé du Tonkin aujourd'hui, envoyé par M. Harmand. Il a été remplacé par le colonel Bichot, ayant le colonel Badens comme chef d'état-major. Les Pavillons-Noirs repré-

sent leurs positions; ils sont, à l'heure actuelle, à cinq milles de la citadelle de Hanoi. Les Français ont deux canonniers et 120 hommes à Palan; ils peuvent se retirer en cas de nécessité. Les Pavillons-Noirs affluent autour des Français. On a été obligé de retirer les avant-postes afin d'attendre les renforts. Le trafic sur la rivière est presque complètement empêché par les pirates. Des exécutions ont lieu chaque semaine à Hanoi. »

De son côté, le *Standard* publiait cette autre dépêche plus laconique :

« Le général Bouet retournera immédiatement en France. »

Enfin, l'Agence Havas annonce qu'elle a demandé et reçu confirmation de la première nouvelle.

On lit dans le *Temps* :

Il est exact que le général Bouet, ainsi que l'annonce un télégramme d'origine anglaise, a quitté le Tonkin se rendant à Hong-Kong.

Le départ du commandant du corps expéditionnaire du Tonkin n'a pas pour effet de suspendre les opérations militaires. Le commandement est confié à un officier de grande valeur, le colonel Bichot, qui va continuer la campagne marquée par les derniers succès que l'on sait.

Une dépêche qui est arrivée à Paris dit que le général Bouet est parti en mission. On n'a point reçu jusqu'à présent d'autres renseignements.

Ajoutons que des renforts empruntés à l'infanterie de marine ont été expédiés ces jours derniers et que deux bataillons de tirailleurs indigènes et un bataillon de la légion étrangère empruntés à l'armée d'Afrique sont à la veille de partir pour le Tonkin.

Avec ces troupes, l'effectif du corps expéditionnaire sera sensiblement supérieur au chiffre que réclamait le commandant en chef.

* * *

d'une violente émotion. Le prince regardait autour de lui. Son rival était là, il n'en pouvait douter.

Où devait-il le chercher ?

Cette pensée le bouleversait de la tête aux pieds; il faisait de grands efforts pour répondre aux questions que lui posait le grand-duc.

Celui-ci l'observait curieux, lisant à livre ouvert sur ce visage pâli par la douleur. Il plaignait sincèrement le prince Véliski, sachant à quel point son cœur était atteint.

L'émotion de Diane devenait visible; ses yeux se tournaient involontairement vers le grand-duc, qui l'enveloppait des chaudes étreintes de son regard. Il continuait sa conversation avec le prince et l'interrogeait :

— Vous avez passé l'hiver à Paris avec la princesse Diane ? vous assistiez aux représentations de l'ambassade d'Italie ?

Le prince poussa un soupir.

— J'y assistais, en effet, Monseigneur; j'ai passé là les meilleurs moments de ma vie. Tout le monde avait soif de plaisirs; tous les cœurs étaient en fête.

Le grand-duc se mit à rire.

— Mais il me semble que l'on pourrait faire une seconde édition de ce séduisant hiver.

— Hélas ! recommence-t-on le bonheur ?

— Pourquoi pas ? A notre âge il n'y a rien d'irréparable.

Le prince hochait tristement la tête. Levant les yeux machinalement, il surprit le regard

des accords signalés par les télégrammes de Hong-Kong, entre les autorités civiles et militaires françaises au Tonkin, ne datent malheureusement pas d'aujourd'hui.

Au mois de mai quand fut présentée la proposition de crédits pour l'occupation du Tonkin, on croyait n'avoir à combattre qu'une poignée de Pavillons-Noirs aidés de quelques contingents annamites.

On supposait que les premiers renforts expédiés seraient suffisants pour dégager une certaine étendue du territoire qui pourrait être organisée par le pouvoir civil.

L'effet moral produit dans toute la région du Fleuve Rouge et dans les provinces limitrophes de la Chine à la suite de l'affaire qui a coûté la vie au commandant Rivière, a malheureusement trompé les prévisions. Le commissaire civil n'avait aucune autorité sur la direction proprement dite des opérations militaires; mais, aux termes de ses instructions, le général Bouet devait en toutes circonstances s'entendre avec lui. D'autre part, le contre-amiral Courbet était complètement indépendant dans le commandement de sa division navale.

Il est résulté de cette situation des tiraillements préjudiciables à la marche des affaires; l'œuvre de pacification n'a pu être sérieusement poursuivie.

Il semble donc qu'il y ait lieu de concentrer les pouvoirs en une même main. On y avait déjà songé, et nous avons annoncé il y a quelques jours que, dans la pensée du gouvernement, c'est l'amiral Courbet, plus ancien d'ailleurs en grade que le général Bouet, qui devait être appelé à exercer l'autorité supérieure.

* * *

Le *Télégraphe* fait, de son côté, les réflexions suivantes :

de Diane, qui se posait sur le grand-duc; une expression indéfinissable l'animait.

Pris de vertige, il tressaillit. Se tournant vers le grand-duc, il le considéra longuement. Celui-ci ne sourcilla pas.

Un quadrille se formait : le grand-duc se dirigea vers la princesse Czérikow, et l'invita; se levant, elle prit son bras.

Une idée audacieuse, désespérée, traversa l'esprit du prince Véliski. Il alla droit vers Diane, l'invita, la regardant fixement.

Hésitante, elle se tourna vers le grand-duc. Il avait suivi la scène. Un sourire erra sur ses lèvres, il lui fit signe d'accepter.

Elle se leva. Voulant éviter un conflit entre ces deux hommes, elle fit des efforts pour dérouter le prince Véliski.

Il n'était plus temps.

Frappé en plein cœur par le regard de Diane, le prince comprenait tout.

Son malheur l'écrasait. Il connaissait son rival. C'était le neveu de l'empereur ! Il n'avait plus le droit de se venger; sa situation auprès du Tzar le lui interdisait.

Pâle comme un mort, il courbait la tête.

Le signal de la danse était donné. Il dut se contraindre. Le prince et Diane faisaient vis-à-vis au grand-duc et à la princesse Czérikow.

A suivre.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
91 du 20 Septembre 1883.

LES

COUPS DE Foudre

Par CHARLES FRED

Se tournant vers la jeune fille, il ajouta :

— Le bruit de vos succès arrivait jusqu'à moi; on parlait avec enthousiasme du merveilleux soprano qui se fait entendre dans les salons de l'ambassade d'Italie. C'est le terme dont on se servait, Mademoiselle.

Le grand-duc s'inclinait devant Diane.

— J'ai obéi à ma fièvre de voyages, dédaignant les jouissances musicales qui charmaient Paris; j'en suis bien puni aujourd'hui.

Ces paroles furent prononcées avec la grâce hautaine du grand seigneur qui sait le prix de ses éloges. Le comte faisait si naturel que les plus habiles n'y pouvaient rien voir. Le prince Véliski interpella le grand-duc.

— Si vous saviez, Monseigneur, les regrets de l'empereur à chaque lettre de Votre Altesse, lui refusant ce qu'il désirerait si vivement. Est-il donc impossible de persuader Votre Altesse ?

— Non, prince, j'ai compris enfin cette chaude affection qui m'a poursuivi jusqu'au

pôle.

Mon désir est de m'installer à Pétersbourg. Je veux prendre ma part de ces joies de la vie de famille, que je connais si peu.

— Ah ! Monseigneur, l'empereur sera heureux de votre détermination.

Le grand-duc, rêveur, regardait Diane.

Il allait continuer, lorsque l'ambassadeur d'Italie parut au fond de la loge. Après les saluts échangés, la conversation reprit sur des sujets sans importance. L'ambassadeur regardait Diane finement, inquiet; il se demandait ce que signifiait l'émotion qu'il lisait sur son visage.

Elle se sentait mourir entre ces trois hommes qui la brûlaient de leur amour.

Ils étaient descendus dans la salle de bal. Le grand-duc s'entretenait quelques instants avec le prince Véliski et le comte Sourmaly.

La situation du prince Véliski près du Tzar rendait les rapports des deux hommes très intimes. Le grand-duc appréciait le caractère loyal du prince Véliski; son amour pour Diane changeait cette sympathie en rivalité.

Le grand-duc avait offert son bras à Diane ils se promenaient au foyer avec le prince Véliski, le comte Sourmaly et le comte Selvaggia.

Tout en causant, le prince dévisageait tous les hommes, espérant apercevoir un regard qui trahirait son rival. Il se mit à étudier Diane à la dérobée.

Depuis un instant, la jeune fille n'était plus la même : elle semblait sous le coup

« Qu'est-ce qui a pu motiver une mesure aussi importante que le changement du général en chef dans des circonstances aussi graves ? C'est ce que nous ne pouvons deviner.

« Il est même permis de se demander si le départ du général Bouët n'a pas été la cause première du mouvement général de retraite, signalé par le *New-York-Herald*. »

Un projet de Désarmement

On lit dans une correspondance télégraphique de Paris, adressée au *Standard* :

« Tandis que les parisiens discutent l'éventualité d'une guerre avec la Chine, ils ne font pas attention à un danger bien plus grand et bien plus immédiat. Les entrevues avec les empereurs d'Allemagne et d'Autriche, entre le prince de Bismarck, le comte Kalnoky, le feld-maréchal de Menteuffel, entre le prince Hohenzollern et le roi d'Italie, devraient avertir les Français qu'il existe un danger bien plus voisin que la Chine.

« J'ai lieu de croire que l'alliance à laquelle la Serbie et la Roumanie ont également donné leur adhésion, aura prochainement des résultats pratiques.

« Cela ne sera peut-être pas dans un mois, ni dans deux ; mais il est certain que le gouvernement allemand prendra l'initiative d'une proposition qui produira un effet grandiose en Europe. Une personne que je sais être dans l'intimité du prince de Bismarck, m'assure que l'Allemagne s'est entendue avec l'Autriche et les autres membres de l'alliance — qui embrasse toute l'Europe continentale, à l'exception de la France, de la Russie, du Danemark et des Etats scandinaves — pour proposer un congrès général en vue d'un désarmement réciproque.

« J'ignore quand ce coup de foudre éclatera sous des dehors pacifiques, mais on affirme que l'Autriche, l'Espagne et l'Italie y ont donné leur assentiment. Il m'est difficile de croire que le gouvernement de la reine n'en connaisse pas quelque chose ; quant à la Russie, elle est certainement au courant, ce qui expliquerait le coup d'Etat qu'elle vient de faire en Bulgarie. »

Informations

Le gagnant du gros lot de la loterie de Lille est M. Moulion, nommé depuis peu procureur général à Douai.

LISTE DES MORTS AU COMBAT DE PALLAN.

Voici la liste officielle des officiers et soldats, tués au combat de Pallan le 1^{er} septembre ; Aubertin et Haulon, lieutenants ; Midon, adjudant ; Monfaland, Pon-Poutou, Larrière, Cadic, Lecerck, Garrigue, Balassé, Boycam, Duval, Thevenet, Rousse et Sommeiller, soldats.

Parmi les blessés on signale MM. Becourt, Rejon, lieutenant ; Ribo, sous-lieutenant.

CHRONIQUE LOCALE

ET FAITS DIVERS.

Nice, 18 septembre.

Une couronne d'argent, offerte par la colonie française de Rosario de Santafé a été déposée lundi sur la tombe de Gambetta à Nice, en présence de M. Gambetta père.

Le mouvement judiciaire

L'*Officiel* publie deux décrets concernant les cours d'appel.

Les magistrats de la cour d'Agen, mis à la retraite, sont :

M. Tropamer, président de Chambre ; MM. Cassagneau, Parade, Labat, Tholouze, Beaulieu, conseillers.

M. Labusquette est nommé président de Chambre ;

M. Arcambal, conseiller à Douai, est nommé conseiller à Agen.

Les magistrats de la cour de Toulouse, mis à la retraite, sont :

M. Désarnaut, président de Chambre ; MM. Granier, Serville, Gayton, Caossé, Dubédat, Gourdin, Batbie, Sarrot, Jourdain, con-

seillers, et Liège-Diray, avocat général.

M. Caze, conseiller à la cour de Toulouse, est nommé conseiller à la cour de Paris.

M. Picas, président du tribunal de Perpignan, est admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Notre compatriote Teisseire, conseiller à la cour de Grenoble ancien magistrat à Cahors, a été mis à la retraite.

Notre compatriote, M. Calmon, avocat-général près la cour de Bordeaux, est nommé président du tribunal de cette ville.

M. Bussière, substitut du procureur général à Pons, est nommé procureur de la République à Rochefort. M. Bussière est le gendre de M. Vital, ancien conseiller général du canton de Bretenoux.

Par décision ministérielle, M. Teilhac, percepteur à St-Céré, est nommé percepteur à Die (Drôme).

M. Blondeau, percepteur à Thémînes, est nommé percepteur à St-Céré. Il est remplacé à Thémînes par M. Phalippot, ancien sous-officier.

Les opérations de la succursale de la Banque de France de Cahors, se montent cette année, à 18,333,900 francs ; les bénéfices pendant le dernier exercice ont été de 62,355 francs.

Les examens oraux pour les candidats au volontariat d'un an déclarés admissibles à l'examen écrit commenceront le 20 septembre et finiront le 10 octobre.

La retraite ecclésiastique a commencé mardi à Cahors. Elle est prêchée par M. X. Sourrieu, évêque de Châlons-sur-Marne, qui faisait parti, on le sait, du clergé de notre diocèse.

Notre compatriote, le capitaine Roland, de Cajarc, commandant le vapeur des messageries « *Saghalien* », a sauvé et recueilli à son bord 36 passagers anglais qui avaient fait naufrage au cap Guardafou à l'entrée de la mer Rouge.

Pour le remercier, « le *Board of trade* » vient de lui faire hommage d'un service d'argenterie accompagné d'une lettre des plus flatteuses.

Sont nommés lieutenants au 7^e de ligne : M. Depouès, lieutenant en non activité. M. Branlière, sous-lieutenant au 4^e régiment de zouaves. M. Prevost, sous-lieutenant au 144^e.

M. Henrion, sous-lieutenant au 7^e de ligne est nommé lieutenant au 1^{er} zouaves.

Un de nos compatriotes, M. Delsol, vient de trouver la mort dans les tristes circonstances qui suivent. Serre-frein au chemin de fer de l'Ouest, ce jeune homme est tombé de son siège dans les environs de Rambouillet, pendant la marche du train et a été broyé. La malheureuse mère part aujourd'hui pour ramener à Cahors le corps de son fils.

Les fêtes de quartier se succèdent joyeusement à Cahors. Après les réjouissances en plein vent des faubourgs St-Georges, Cabessot, Labarre, c'était, dimanche dernier, le tour des jeunes gens des Badernes qui s'esbattaient dans la rue Brive, superbement décorée pour l'occasion.

Vous dire les danses folles de jour et de nuit sous les guirlandes de fleurs, de verdure et de lanternes vénitiennes, ce serait vouloir décrire le merveilleux, ce qui n'est pas facile. Bornons-nous à constater que tout s'est admirablement et paisiblement passé, à la satisfaction de la foule qui n'a cessé de visiter, dimanche, cette fête populaire.

On nous écrit de Luzech :

SANCTUAIRE DE NOTRE-DAME DE L'ILE DE LUZECH.

L'étranger, qui ne fait que passer à Luzech en chemin de fer ou par toute autre voie, n'aperçoit que les maisons groupées entre les bords du Lot et le pied de la montagne qui les surplombe. Il ne peut voir la belle presqu'île qu'un grand circuit de la rivière forme au sud de cette montagne. Mais s'il en gravit les premiers contreforts, il voit se dérouler devant lui un panorama qui l'étonne et le réjouit. C'est un vaste verger,

parsemé de villas, émergeant du milieu des verdure, et borné de tout côté par le cours du fleuve qui coule aux pieds de cévennes à pic qui lui servent d'encadrement. C'est là ce qu'on est convenu d'appeler l'île de Luzech. C'est l'oasis de ses habitants. Aussi tiennent-ils tous à en posséder une parcelle, ne serait-ce que pour avoir le droit d'entrée dans cette région privilégiée de la nature.

Tout à fait au fond de la presqu'île et sur une légère éminence circulaire, s'élève un modeste sanctuaire dédié à la Vierge. Vainement ou en recherche l'origine dans la nuit des temps, on ne peut la demander qu'aux pierres architecturales qui forment son élégante voûte, ou plutôt aux tombeaux, qu'en fouillant le sol, on a retrouvés symétriquement rangés tout au tour.

Depuis longtemps Luzech n'avait vu une aussi grande affluente accourir vers ce sanctuaire. Cette année, chaque jour de l'octave, plusieurs paroisses du canton et du voisinage, alternant entr'elles, ont tenu à s'y rendre en procession.

Le samedi, premier jour, ce furent celles d'Albas et de Belaye.

Le lundi, Sauzet et Rouffiac.

Le mardi, St-Vincent.

Le mercredi, Douelle, Parnac et Sels.

Le jeudi, Caillac et Caix.

Le vendredi, Praysac.

Le samedi eut lieu la bénédiction des enfants et de la bannière offerte par les habitants de Luzech.

C'était tous les jours un spectacle ravissant que de voir, sur le chemin de Notre-Dame de l'île, se dérouler ces processions, bannières en tête, pendant que des chœurs de jeunes filles chantaient leurs plus beaux hymnes à la Vierge.

Chaque jour l'affluente allant toujours croissant, elle devint si considérable que le jeudi, il fallut improviser une chaire en plein air et donner la bénédiction de sur la porte de l'église au milieu du plus grand recueillement.

Enfin le samedi, jour de clôture, eut lieu la bénédiction des enfants venus ce jour-là de tous les points cardinaux du canton. Quelle affluente, quel mouvement, que de dinettes sur le gazon, que de cris joyeux ! Tous se promettaient de revenir, l'an prochain, visiter le sanctuaire de Notre-Dame de l'île, cause de tant de joie ! (*Causa nostra lætitiæ!*)

En somme tout s'est passé dans le plus grand ordre, et tout le monde s'est retiré satisfait.

Nous en félicitons sincèrement M. Pradelle, curé de Luzech. Ce pèlerinage promet pour l'année prochaine, surtout si nous étions assez heureux pour avoir un prédicateur tel que le père Irat, calvairien de Toulouse, dont la parole a été si religieusement écoutée pendant toute la retraite.

J.-B.-D. NADAL.

LA FOIRE DU DÉGAGNAZÈS

Le Dégagnazès ! quel géographe connaît ce nom ? Malte-Brun et Joanne ne l'ont jamais prononcé. En cherchant bien sur une carte du Lot, et sur une carte d'état-major encore, on finit par découvrir, entre Uzech et Thérirac ce hameau dont le nom a si peu d'euphonie.

Hameau ? pas même ; maison serait mieux, car il n'y en a qu'une, deux si l'on veut en comptant le presbytère ; ou il y a un curé et même une église très ancienne adossée aux flancs de l'unique maison. Cette cure, disent les mauvais plaisants, ressemble beaucoup à une sinécure ; n'en croyez rien : la paroisse a de nombreux fidèles dans les hameaux voisins, et dans tous les villages des environs qui tous les ans, au neuf septembre, y envoient de pieux pèlerins.

C'est de ce pèlerinage qu'est née cette foire fameuse, connue à dix lieues à la ronde et où quatre ou cinq mille personnes viennent annuellement se faire écraser les pieds, privilège inévitable des foires, et malheur dont on ne se console qu'en meurtrissant le plus possible les orteils de ses semblables ; car on ne peut guère se permettre cette espièglerie avec les chevaux et les bœufs.

La foire du Dégagnazès est une foire célèbre. Elle est même illustre. Elle recrute ses visiteurs dans tous nos cantons de l'ouest. Ce jour-là tout le monde déserte ; on met la clef sous la porte. Bourgeois ou paysans, patrons ou domestiques, tous se rendent à la hâte et parés des habits du dimanche vers l'endroit où siège la foire. Tous les travaux, même les plus pressants, sont abandonnés. Ce jour-là est rayé du calendrier des travailleurs ; il réunit dans une espèce de saturnale, tous les laborieux ouvriers de la terre.

Mais cette foire n'est pas, comme on pourrait le croire sans peine, une fête où l'on ne va que s'amuser ; c'est une vraie foire avec de vrais marchands et de vrais bestiaux. Comment se fait-il qu'elle ait tant d'importance demandé-t-on de tous côtés ; une foire suppose au moins un village, ou bien un emplacement exceptionnel, un centre de communications où de nombreuses routes viennent aboutir. Erreur que tout cela. De village, il n'y en a point vous le savez déjà ; pour ce qui est de l'emplacement, je ne crois pas qu'il soit bien propice à l'emploi qu'on en fait. La foire se tient partout : dans les champs, dans les bois, dans les prés, sur une surface incommode, pierreuse, cahotique, dont l'irrégularité fait songer aux bouleversements des

pays volcaniques. Quant aux routes, il n'y en a pas une seule, des chemins de traverse impraticables aux voitures, agrémentés de ronces, de sable rouge et de cailloux ronds y conduisent et encore sont-ils en petit nombre. Eh bien, cette foire, dans un trou perdu au milieu des bois, où rien ne conduit, où rien n'attire, cette foire où l'on vend les bœufs dans un labour, les chevaux dans une prairie, les porcs dans un taillis et les melons sur un rocher, réunit les plus beaux types forains que l'on puisse imaginer.

Il y a d'abord le forain marchand. C'est le plus sérieux. Il arpente à grands pas les champs de foire, vêtu d'une longue blouse, et scruté d'un œil connaisseur, qui brille sous son chapeau à larges bords, le chaland ou le vendeur.

Il y a ensuite le forain hâbleur, qui connaît tout le monde et taille avec chacun sa petite bavette. Malheur à celui qui tombe entre ses mains ; pour l'écouter ou l'accompagner, il faut être héroïque.

Puis vient le forain buveur. Celui-ci est le plus fréquent à la foire du Dégagnazès. Il faut le voir sous les tentes dressées partout, vider son litre ou faire sa *trempe* jusqu'à la nuit tombante. Alors il s'en retournera chantant et titubant, mais convaincu qu'il a fait son devoir.

Il ne faut pas oublier le forain amateur, venu là par curiosité pour passer une après-midi. Il est en général bien mis, souvent en élégant costume de chasse, et salue gracieusement les belles demoiselles en villégiature dans les environs, venues comme lui par désœuvrement. C'est le côté mondain de la foire. Ces forains n'ont jamais rien à y faire, mais ce sont peut-être les plus occupés.

Il y a encore l'indécis, venu avec plusieurs billets de mille dans la poche, pour acheter un tas de choses et qui rentrera chez lui sans avoir pu dépenser un sou.

Puis le forain venu pour un rendez-vous. Celui qu'il est venu chercher est presque son voisin de village, mais il faut qu'il aille à la foire pour lui parler. Il ne l'y rencontre jamais, ce qui ne l'empêchera pas d'aller, demain ou après-demain, à la foire la plus proche pour le même motif, et il en reviendra avec le même résultat.

Il y a encore... mais on n'en finirait plus. La foire est si éterogène que chaque individu y forme presque à lui seul une classe, intéressante à étudier.

Tous ces divers types se rencontrent à la foire du Dégagnazès, grouillant dans un nuage de poussière et se précipitant en masse sur le pont ; car, pour comble de commodité, il y a un ruisseau assez important, avec un seul pont, large d'un mètre environ et sans parapets. Mais, malgré tout, la foire du Dégagnazès conserve sa popularité. C'est une tradition, et une tradition que, dirait M. Prudhomme, on a érigée à la hauteur d'une institution. C'est presque une solennité pour nos habitants des campagnes aux mœurs simples et patriarcales. Heureux les peuples qui ont encore des traditions ; c'est une preuve que le scepticisme, cette plaie fatale des civilisations, ne les a pas encore gagnés.

Un forain amateur.

VENTE DE LOTS DE FERME DOMANIAUX EN ALGÉRIE

Il doit être procédé, vers la fin du mois d'octobre 1883, à la vente aux enchères publiques des lots de ferme domaniaux disponibles dans les trois départements de l'Algérie.

Les personnes qui désireraient concourir aux enchères, pourront prendre connaissance à la Mairie du chef-lieu de leur canton, d'une brochure contenant des renseignements détaillés sur la situation, la nature et la qualité de chacun des lots mis en vente, ainsi que l'indication des principales clauses du cahier des charges de l'adjudication.

Le ministre de la guerre vient de décider que l'autorité militaire sera désormais seule chargée de l'affichage, dans les communes, des arrêtés de l'administration de la guerre déterminant l'époque où pourra commencer, et celle où devra se terminer l'exercice du droit de réquisition, à l'occasion du rassemblement des troupes, soit pour les manœuvres, soit pour tout autre exercice. Les commandants de corps d'armée viennent d'être chargés de faire exécuter cet affichage par les soins de la gendarmerie.

CRIMES ODIEUX

La population de Villefranche (Aveyron), était à peine revenue de la triste surprise causée, il y a quelques jours, par la nouvelle de l'arrestation de M. de C..., accusé d'avoir commis des actes odieux sur de petites filles, qu'elle a été mise en émoi par une affaire analogue, dont le dénouement a été tragique :

M. B..., pharmacien à Villefranche, arrêté sous l'inculpation d'attentats à la pudeur sur de jeunes garçons, s'est empoisonné avec l'acide prussique, dans le trajet du tribunal à la maison

d'arrêt et est tombé raide mort au moment où il gravissait le seuil de la prison.

CONCOURS HIPPIQUE DE GRAMAT.
TENU LES 14 ET 15 SEPTEMBRE 1883.

Liste des lauréats.

- 1° Poulinières suitées et saillies.
1. Lacassagne, à Montvalent..... 350 »
 2. Septfos, à Gramat..... 300 »
 3. Delmas, Simon, à Gramat..... 300 »
 4. Andral, Louis, à Rocamadour..... 200 »
 5. Bonafoucie, à Issendolus..... 200 »
 6. Turenne, à Thémimes..... 200 »
 7. D'Aupias, à St-Michel..... 130 »
 8. Delsahut, au Bastit..... 130 »
 9. Bergougnot, Jean..... 130 »
 10. Marcillac, à Gramat..... 130 »
 11. Delbos, à Durbans..... 130 »
 12. Grimal, à Issendolus..... 115 »
 13. Lamothe, à Mayrinhac-Lentour..... 115 »
 14. Fontanille, à Alvigouac..... 115 »
 15. Brunet, à Issendolus..... 115 »
 16. Delpeyroux, à Flaujac..... 115 »
 17. Constant, à Rocamadour..... 100 »
 18. Tournemine, à Alvigouac..... 100 »
 19. Falcimagne, à Thégra..... 100 »
 20. Floira, à Rocamadour..... 100 »
 21. Coldefy, à Lunegarde..... 100 »
 22. Carbonel, au Bourg..... 100 »
 23. Lavaysière, à Thémimes..... 100 »
 24. Vours, à Miers..... 100 »
 25. Maury, à Rocamadour..... 100 »
 26. Louradou, à St-Denis..... 100 »
 27. Delsahut, à Thémimes..... 100 »
 28. Lavergne, à Alvigouac..... 100 »
 29. Cavalié, à Gramat..... 100 »
 30. Meulet, au Bastit..... 80 »
 31. Deschamps, à Prudhomat..... 80 »
 32. Pelaprat, à Thémimes..... 60 »
 33. Calmon, à Couzou..... 60 »
 34. Barruel, à Rudelle..... 60 »
 35. Gambert, à Miers..... 60 »
 36. Coldéfy, à Labastide-Murat..... 60 »
 37. Salles, à Bio..... 50 »
 38. Bourdarie, à Carluet..... 50 »

- 2° Pouliches de 3 ans.
1. Poujade, à Thémimes..... 250 »
 2. Salvan, à Payrac..... 200 »
 3. Viellescaze, à Issendolus..... 185 »
 4. Latour, à Labastide..... 125 »
 5. Vitrac, à St-Médard..... 125 »
 6. Marcillac, à Gramat..... 100 »
 7. De Maynard, à Martel..... 100 »
 8. Cassagne, à Calès..... 100 »
 9. Bergougnot, à Gramat..... 100 »
 10. Cazelle, à Issendolus..... 100 »
 11. Tournié, à Gramat..... 100 »
 12. Lacassagne, à Montvalent..... 100 »
 13. Maisonhaute, à Loubressac..... 75 »
 14. Boudet, à Montvalent..... 75 »
 15. Vours, à Miers..... 60 »
 16. Lavinal, à Ruyres..... 50 »

- 3° Pouliches de 2 ans.
1. Maury, à Rocamadour..... 120 »
 2. Tournié, à Gramat..... 100 »
 3. Lavergne, à Alvigouac..... 90 »
 4. Guzun, à Rocamadour..... 90 »
 5. Andral, à Montvalent..... 80 »
 6. Delcayré, à Rocamadour..... 80 »
 7. Treil, à Miers..... 80 »
 8. Hérel, à Thégra..... 80 »
 9. Calvet, à Rocamadour..... 60 »
 10. Darnis, à Alvigouac..... 60 »
 11. Gauby, à Rocamadour..... 60 »
 12. Lacarrière, à Thémimes..... 60 »
 13. De Saignes, à Saignes..... 60 »
 14. Figeac, à Gramat..... 60 »
 15. Roudayré, à Alvigouac..... 60 »
 16. Meulet, au Bastit..... 60 »
 17. Durieu, au Bastit..... 60 »

DIRECTION GÉNÉRALE DES CONTRIBUTIONS DIRECTES

Un concours sera ouvert dans les premiers mois de l'année 1884 pour le surarmement dans l'administration des Contributions directes.

Les jeunes gens qui auraient l'intention de s'y présenter trouveront auprès de M. le Directeur des Contributions directes de leur département tous les renseignements relatifs aux conditions du concours et aux pièces à fournir à l'appui de leur demande d'admission.

Les candidats doivent être pourvus de l'un des diplômes de bachelier ès-lettres ou ès-sciences.

Le registre d'inscriptions sera clos à Paris, le 30 novembre, sauf pour les engagés conditionnels, actuellement sous les drapeaux, qui seront admis à produire leur candidature jusqu'au 15 décembre. Les demandes qui parviendraient à l'administration centrale après ces délais ne pourraient être reçues que pour le concours de 1885.

Les candidats seront ultérieurement avisés, du lieu de réunion de la commission devant laquelle ils devront se présenter pour subir l'examen.

DEUX CAS DE RAGE

On écrit de Marmande :
Deux événements douloureux, survenus à

quelques jours d'intervalle, ont causé une vive émotion dans la commune de Gontaud, canton de Marmande. Il s'agit de deux cas d'hydrophobie, qui se sont produits dans les circonstances suivantes :

Averti par quelques voisins que son chien venait d'être mordu par un autre chien atteint de la rage, le sieur Chassagne se refusa quand même à faire abattre l'animal. Son coupable entêtement devait coûter la vie à deux personnes.

La rage ne tarda pas à se déclarer chez la bête en question. Sa première victime fut la fille même du sieur Chassagne, âgée de 14 ans, qui fut mordue le 5 août dernier.

Dans la nuit du même jour, le sieur Rey, attendant son chien aboyer, sauta à bas de son lit. Croyant avoir affaire à des malfaiteurs, il s'arma d'un bâton et sortit pour les poursuivre. Tout à coup un chien furieux (celui du sieur Chassagne) se jeta sur lui et le mordit cruellement.

La fille Chassagne est morte, il y a dix jours, du mal terrible inoculé dans son sang. Quand la rage se déclara chez la malheureuse enfant, ses parents étaient absents de la maison. Pour satisfaire son irrésistible désir de mordre, elle se saisit d'un petit chien auquel elle rongea l'extrémité des pattes.

On a bien cautérisé les plaies du sieur Rey, qu'on a soumis à un traitement médical. On a gardé vis-à-vis de lui le secret de la mort prématurée de la fille Chassagne. Malgré tout, on n'a pu triompher de la contagion. Vendredi dernier, le sieur Rey en a ressenti les symptômes précurseurs. Il s'est alors enfermé dans une chambre avec quelques vivres, recommandant qu'on laissât la maladie suivre son cours. Il est mort après trois jours d'horribles souffrances.

LES TIMBRES QUITTANCE.

La loi de 1872 sur les timbres de quittances vient de donner lieu à une singulière interprétation. Lorsqu'un particulier ou un négociant reçoit du chemin de fer un colis quelconque, il signe une décharge sur le livret du facteur. Cette formalité n'a rien de commun avec le paiement du prix de transport, qui constitue une opération distincte et qui exige l'application d'un timbre de 10 centimes. L'administration de l'enregistrement élève aujourd'hui, paraît-il, la prétention d'assimiler la décharge donnée au facteur à un reçu, et par conséquent d'exiger par chaque signature un timbre de 10 centimes. Il résulte même d'une lettre adressée par un négociant de Paris à un de nos confrères, que l'enregistrement poursuivrait des milliers de personnes en remboursement du prix du timbre et en paiement d'une amende de 62 fr. 50 pour chaque prétendue infraction.

Nous voulons croire que les faits ont été exagérés ou que la démarche de l'administration a été mal interprétée. L'assimilation faite entre la décharge donnée au camionneur et le reçu du prix du port ou de la valeur de la marchandise est absolument inadmissible. Tout le monde a intérêt à être fixé sur ce point, et il est nécessaire que l'administration, si en effet elle élève de pareilles prétentions, explique les raisons qui les justifient.

MAUVAIS TABAC.

Nous lisons dans le *Republicain* de Montauban, que les cigarières de Lille se sont mises en grève, parce que :

« Elles avaient réclamé au directeur du meilleur *tabac*, pour les cigares de 5 et 7 centimes, la *mauvaise qualité des matières premières* rendant le travail plus difficile et moins rémunérateur. »

« Et vous croyez que devant une aussi grave constatation, on a pris des mesures pour faire cesser cet état de choses ? »

« Le directeur, pour toute réponse, les a chassées. »

Aussi toutes les cigarières se sont elles mises en grève.

Et c'est bien fait.

Si à leur tour les fumeurs se mettaient en grève, qui serait bien attrapé ? L'Etat qui tire un de ses meilleurs revenus de cette exploitation sans vergogne du public.

NOUS N'AURONS PAS LE CHOLÉRA

D'après l'opinion de la plupart des membres

de l'Académie de médecine, on considère le péril de contagion cholérique pour l'Europe comme étant à peu près définitivement conjuré. Les nouvelles de Syrie, du Caire et d'Alexandrie signalent la rareté de plus en plus grande des décès. Il est donc à espérer que l'épidémie se terminera dans le pays même.

C'est fort bien. Mais l'administration municipale de Paris va-t-elle enfin négliger un peu la politique, pour s'occuper de détruire les foyers de pestilence qui existent encore dans notre capitale ? Pour avoir échappé une fois au danger, on n'en est pas exempt pour cela.

Dernières Nouvelles

L'ANNEXION DE LA TUNISIE.

On mande de Vienne au journal anglais le *Standard* :

Des négociations seraient engagées entre le gouvernement français et le bey de Tunis, pour amener celui-ci à renoncer au trône contre une pension accordée tant à lui qu'à ses successeurs.

Dans ce cas, la Tunisie serait incorporée à l'Algérie.

Paris, 19 septembre.

Un détachement de 330 marins a quitté hier le port de Brest, allant à Toulon. Le transport *Shamrock* quittera, jeudi, Toulon avec 1,042 passagers.

Le *Gaulois*, parlant de l'entrevue, qui a eu lieu hier, du marquis de Tseng avec M. Ferry, dit que le memorandum n'est que la reproduction du traité Bourée; le marquis de Tseng ne demande pas l'évacuation du Tonkin, mais il s'obstine à exiger une reconnaissance absolue du droit de suzeraineté de la Chine sur l'Annam et une délimitation des frontières avec zone neutre.

Le bruit court, que dans le cas où M. Challemel-Lacour donnerait sa démission, M. Waddington prendrait le portefeuille des affaires étrangères.

Alexandrie, 19 septembre.

Le docteur Thuillier, de la mission Pasteur est mort hier matin du choléra.

Bourse de Paris.

Cours du 20 Septembre.

Rente 3 p. %.....	79.35
— 3 p. % amortissable.....	81.60
— 4 1/2 p. %.....	107.85
— 5 p. %.....	108.60

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Paris, 18 septembre.

S'il faut s'en rapporter aux bruits qui circulent, le marquis de Tseng serait revenu à Paris. La spéculation interprétant dans un sens favorable à la reprise des négociations l'arrivée de l'ambassadeur chinois, a repris, et cette fois, sans défaillance, le mouvement en avant qui s'était dessiné dans une partie de la séance du dernier jour de la semaine. Cette fermeté, que nous sommes heureux de constater sera-t-elle de longue durée ?

Le marché a donné des preuves, depuis bien longtemps, d'une trop grande instabilité pour que nous osions l'affirmer.

Le 3 0/0 sur lequel on a détaché le coupon trimestriel, se traite aujourd'hui à 79.37; l'amortissable à 81.75 et le 4 1/2 à 108.67.

On a procédé hier à la liquidation de quinzaine; le taux des reports a été excessivement bas. On cote 10 centimes sur l'Italien; 25 centimes sur la Banque de Paris; 25 centimes sur le Crédit Lyonnais; 50 centimes sur le Lombard; 25 centimes sur l'Autrichien; 3 francs sur le Suez.

La Banque de France, qui depuis quelques jours ne se traite plus à terme, fait au comptant 5,440; Le Crédit Foncier se tient à 1,302; la Banque de Paris à 1,005.

Les chemins Français suivent la même impulsion que nos Rentes: le Lyon cote 1,420; le Midi 1,170; le Nord 1,882; et l'Orléans 1,320.

La plupart des valeurs internationales, poussées par la bonne tenue du Stock-Exchange, accusent une nouvelle amélioration.

L'Italien s'avance à 91.45 le Turc à 10.60; l'Unifiée Egyptienne à 362; l'Extérieure seule restée en dehors de la reprise, elle est faible à 57 13/32.

Les dernières nouvelles du Tong-King ont donné une telle actualité à la carte du Tong-King, par Henri Mager, queles éditeurs Charles Bayle et Cie, 41 et 40, rue de l'Abbaye, viennent de mettre en vente le centième mille de cette carte remarquable que nous signalons à nos lecteurs, et qui par sa clarté, son exactitude scientifique et sa parfaite exécution permet de trouver rapidement toutes les

localités signalées par les télégrammes. Ce succès sans précédent dans la cartographie est la meilleure preuve de l'utilité de cette carte. — Prix: 0,20 cent. Par poste: 0,25 cent. — Adresser les demandes à l'Union générale de la librairie, 11 et 10, rue de l'Abbaye.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

PRÉFECTURE DU LOT

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Exécution de l'article 45 de la loi du 3 mai 1844

AVIS AU PUBLIC

Par actes passés devant nous, Maire de la commune de Berganty, le quinze juillet mil huit cent quatre-vingt-trois, les sieurs Lagarrigue Jean et Marcillac Jean, ont cédé, pour l'établissement des chemins vicinaux ordinaires numéros 4 et 6.

Savoir :

LAGARRIGUE (JEAN).

- (Chemin n° 6).
4^e 32 de vigne (S. A — 249).
7, 40 de bois (S. A — 241).
3, 72 de vigne (S. A — 242).
3, 53 de terre (S. A — 242).
2, 16 id. (S. A — 271).
0, 96 id. (S. A — 263).

MARCILLAC (JEAN).

- (Chemin n° 4).
3^e 98 de terre (S. B — 92).
6, 29 de terre et vigne (S. B — 842).
1, 95 de terre (S. B — 945).
1, 67 de terre et friche (S. C — 8 et 9).
3, 11 de terre (S. C — 10).
4, 22 de terre (S. C — 24).
1, 10 de vigne (S. E — 702).
4, 37 de vigne (S. E — 718).
7, 06 de friche (S. E — 730).

moyennant la somme de, savoir :
Le sieur Lagarrigue, cinq cent soixante-dix francs.
Le sieur Marcillac, mille francs.
Berganty, le vingt septembre mil huit cent quatre-vingt-trois.

Le Maire,
AMALRIC.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France.

Société anonyme fondée par décret en 1864
CAPITAL : 120 MILLIONS DE FRANCS

Siège social, 54 et 56, rue de Provence, à Paris,

AGENCES DANS LES DÉPARTEMENTS :

- Agen. — Aix. — Ais. — Albi. — Alençon. — Amiens. — Angers. — Angoulême. — Annecy. — Annonay. — Apt. — Arles. — Arras. — Auch. — Aurillac. — Auxerre. — Avignon. — Bar-le-Duc. — Bayonne. — Beauvais. — Belfort. — Besançon. — Béziers. — Blois. — Bordeaux. — Boulogne sur-Mer. — Bourges. — Brest. — Brive. — Caen. — Cahors. — Cambrai. — Carcassonne. — Carpentras. — Castres. — Cette. — Chalon-sur-Saône. — Châlons-sur-Marne. — Chartres. — Châteauroux. — Chaumont. — Cherbourg. — Clermont-Ferrand. — Dax. — Dieppe. — Dijon. — Douai. — Dreux. — Dunkerque. — Elbeuf. — Eprenay. — Epinal. — Fontainebleau. — Gaillac. — Grenoble. — Havre (le). — Honfleur. — La Rochelle. — Laval. — Lille. — Limoges. — Lisieux. — Lodève. — Lorient. — Lyon. — Mâcon. — Mans (le). — Marmande. — Marseille. — Montauban. — Montereau. — Montluçon. — Montpellier. — Moulins. — Nancy. — Nantes. — Narbonne. — Nevers. — Nice. — Nîmes. — Niort. — Orléans. — Pau. — Périgueux. — Perpignan. — Poitiers. — Puy (le). — Reims. — Rennes. — Rive-de-Gier. — Roanne. — Rodez. — Roubaix. — Rouen. — Saint-Brieuc. — Saint-Etienne. — Saint-Germain-en-Laye. — Saint-Lô. — Saint-Malo. — Saint-Quentin. — Saumur. — Sedan. — Sens. — Tarbes. — Thiers. — Toulon. — Toulouse. — Tours. — Troyes. — Valence. — Valenciennes. — Versailles. — Vichy.

AGENCE DE LONDRES : 38, Lombard-Street, E. C

AGENCES DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

ALSACIENNE DE BANQUE

Colmar. — Guedwillers. — Metz.

Mulhouse. — Strasbourg.

Comptes de chèques. — Bons à échéance fixe avec coupons semestriels. — Ordres de Bourse. — Paiement et Escompte de Coupons. (Paiement sans frais des coupons des C^{tes} de l'Ouest et de l'Est, Paris-Lyon-Méditerranée). — Opérations sur Titres. (Conversions, renouvellements, échanges). — Garde de Titres. — Envois de Fonds. (Départements, Algérie et Etranger). — Billets de Crédit circulaires. — Encaissement et Escompte des Effets de Commerce. — Avances sur Titres. — Crédits en Comptes courants et Crédits d'Escompte sur garantie de Titres. — Assurances (Vie, Incendie, Accidents). — Souscriptions aux Emissions. — Renseignements sur les Valeurs de Bourse, etc.

ST-NICOLAS, 4^e année. Sommaire du n° 41. (13 septembre 1883). — Dans le grand lit (Ch Ségard). — La carte à payer (Guilleme). — Les études de Petit Pierre Georges Fath. — A la recherche d'une ménagerie (Eudoxie Dupuis). — Vie et aventures de Trompette (J. Anceaux). — Concours des devinettes. — L'histoire en image. — Faits divers. — La tirelire aux devinettes. — Illustrations par Ferdieandus, Ashwa, Georges Fath, H. Faber, B. de Monvel, Gaillard, etc. — Bureau à la librairie Ch. Delagrave, 15 rue Soufflot, Paris.

MUSÉE DES FAMILLES, paraissant deux fois par mois, publié dans son numéro du 15 septembre 1883. — Perline, par A. M. Blanchecotte. — Dans mille ans, par Emile Calvet. — Un premier voyage en mer, par l'amiral Werner, traduction de Noël. — Jeunesse et latin, par Etienne Marcel. — Aux avant postes, par L. Plé. — Un dîner chez le grand Frédéric, par Albert de Proville. — Chronique, histoire de la quinzaine, par A. de Ville-neuve. — La science en Famille, par L. Balthazard. — Correspondance et concours, par Eugène Muller. — Illustrations par Will H. Low, Nehlig, Ginos, Ferdinandus, Jazel, J. R. Reid, Gaillard, etc. — Prix d'abonnement, Paris, un an, 14 francs, Départements 16 francs, à la librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris.

Le 103^e fascicule de la FRANCE ILLUSTRÉE, consacré aux Colonies françaises d'Amérique, est mis en vente par l'éditeur Jules Rouff.

On y trouve des renseignements très exacts sur la Guyane française, la Martinique, la Guadeloupe et ses dépendances, les îles Saint-Pierre et Miquelon. Quatre gravures, dont la première hors texte, représentant des vues de Cayenne, de l'Hôtel du gouvernement à Cayenne, de l'église de l'île-de-la-Mère, du pénitencier St-Louis et enfin une excellente carte complétant ce travail unique en son genre et du plus haut intérêt.

LA NATURE, sommaire, du 15 septembre 1883. — Tour en fer à claire-voie de l'Observatoire météorologique de Brécourt, à Sainte-Marie-du-Mont

(Manche) : G. Tissandier. — Bibliographie. — Le chemin de fer métropolitain de Paris. Projet de M. Haag : L. B. — Les anesthésiques des jongleurs : G. Kerlus. — Paradisiers : M. Maidron. — Le canon, la machine à vapeur, l'homme et l'insecte, considérés comme moteurs mécaniques. — Industrie cotonnière au Brésil. — Pluies extraordinaires. — Une coupe géologique : S. Meunier. — Nouveau revolver de poche. — Chronique. — Académie des sciences, séance du 10 septembre 1883 : S. Meunier. — Physique sans appareils. — Bulletin météorologique de la semaine. — Boîte aux lettres. — Recettes et procédés utiles. — Bureau 19 avenue de l'Opéra, à Paris.

LA GAZETTE ILLUSTRÉE. Sommaire du numéro 31. — 15 septembre 1883. — Bureau 27, rue de Richelieu, 27. — Texte. — Gazette de la Semaine, par Impromptu. — Célébrités contemporaines : Jules Verne, par Georges Bastard. — Yvan Tourguénef, par Boisequin. — Tableaux parisiens : Chez soi, par Emile Rousselle. — Tableaux de province : En Vacances ! par Phœbus Jouve. — Roman : Lucienne, par Georges Bastard. — Gazette théâtrale, par Simplex. — Gazette financière, par X... — Rébus. — Gravures. — Le bel Armand, à l'Odéon, dessin et composition de C. de Crimm. — L'attraction féminine. — Yvan Tourguénef, dessin de Ed. Marty.

NADAUD (GUSTAVE). — Chansons. — Poésies et Contes. 2 beaux volumes in-8°. Prix : 16 fr. payables 5 fr. par mois. Librairie A. Pilon. A. Le Vasseur, successeur, 33, rue de Fleurus, Paris.

FLAMMARION (CAMILLE). — Astronomie populaire. 2. vol. grand in-8° illustrés de 360 gravures. 7 chromolithographies, cartes célestes, etc. Prix : 20 fr., payables 5 fr. par mois. — Librairie A. Pilon. A. Le Vasseur, successeur, 33, rue de Fleurus, Paris.

Nouveau globe terrestre physique et politique de 1 mètre de circonférence, imprimé en 13 couleurs. Prix : 33 fr., payables 5 fr. par mois. — Librairie A. Pilon. A. Le Vasseur, successeur, 33, rue de Fleurus, Paris.

Partitions à crédit. — Vente (et non location) de toutes les partitions, piano seul et piano et chant, publiées à Paris, livraison immédiate, payable 5 fr. par mois jusqu'à 100 fr. d'achat ; au-dessus de cette somme, le paiement est divisé en vingt mois. — Librairie A. Pilon. A. Le Vasseur, successeur, 33, rue de Fleurus, Paris.

Bibliothèque classique du piano. — Collection complète des 92 sonates de Beethoven, Clementi, Haydn, Mozart et Weber. 11 volumes grand format (1.700 pages), sur magnifique papier. Prix : 60 fr., payables 5 fr. par mois. — Librairie A. Pilon. A. Le Vasseur, successeur, 33, rue de Fleurus, Paris.

21 RÉCOMPENSES
1^{er} PRIX
MÉDAILLES ARGENT & OR
et Diplômes d'Honneur

DÉLICIEUSE LIQUEUR DE PIN

DITE

ÉLIXIR DES VOSGES

TONIQUE ET HYGIÉNIQUE.



FOURGEAUD & LACOSTE
PÉRIGUEUX

Cette liqueur se recommande par ses propriétés balsamiques et stomaciques ; étendue d'eau, elle remplace avantageusement le Sirop de Pin, dont elle renferme les principes actifs.

Dépôts dans les principaux établissements.

MAISON DES 100.000 PALETOTS

CAHORS, Boulevard Nord.

A. PAQUIGNON

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX, FONDÉE EN 1843

RUE TAILLEFER ET RUE CONDÉ

MÉDAILLE D'OR à l'Exposition nationale de Périgueux.

VÊTEMENTS SUR MESURE, HAUTES NOUVEAUTÉS.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES, dirigé par un Coupeur spécial, b. s. g. d. g.

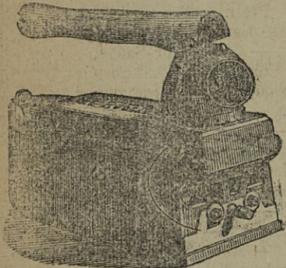
Envoi sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100.000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures.

ELLE ÉCHANGE OU REMBOURSE CELLES QUI ONT CESSÉ DE PLAIRE

PRIX FIXE INVARIABLE.

Tous les Envois sont faits franco.



NOUVEAU FER

A REPASSER SE CHAUFFANT SEUL
INDISPENSABLE

A tous les Ménages, aux Repasseuses, Couturières, Lingères, Confectionneurs, Tailleurs, Apieceurs, etc.

POSSÉDANT LES AVANTAGES SUIVANTS :

Économie, Propreté, Salubrité.

Se vend chez JEAN LARRIVE, Fils aîné

16, RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS.

Nouvelles machines à coudre supérieures à toutes les autres, garanties dix ans sur facture, à main et à pédale, depuis 50 fr. Navettes sans enfilage, brevetées. Fils, Soies, Aiguilles, Huile de première qualité. Pièces de rechange et Réparations,

Bretelles américaines hygiéniques. — Timbres caoutchouc. — Brillant oriental pour parquets. — Teinture des familles. — Nouveau cirage Persan, sans brosses, imperméable à l'eau.

EN VENTE DANS TOUTES LES LIBRAIRIES

L'HISTOIRE DES ÉVÊQUES DE CAHORS

Traduite par G. de La Croix, par L. Ayma, Inspecteur honoraire d'Académie, Officier de l'université, commandeur de St-Grégoire-le-Grand.

Prix des deux volumes brochés : Edition de luxe 20 fr. ; édition ordinaire 12 fr.

Les souscripteurs sont priés de vouloir bien réclamer à l'imprimerie Plantade les fascicules qui leur manquent, et en envoyer le montant.

MÉDAILLE A L'EXPOSITION DE CAHORS 1884

Maison Doucède

CAHORS. — Rue de la Liberté.

M. Doucède prévient sa nombreuse clientèle qu'il a reçu un grand assortiment de Draperies, hautes nouveautés d'Elbeuf et Anglaise pour Pantalons, Costumes complets, Pardessus, et un très-beaux choix de Gilets, haute nouveauté pour la saison prochaine.

Comme par le passé tout le soin désirable sera apporté à la confection des Vêtements.

M. Doucède se recommande aussi pour l'Habit noir, Costume de soirée, etc.

SOLIDITÉ, ÉLÉGANCE ET PRIX TRÈS-MODÉRÉS

SUCRAGE des VENDANGES

Augmentation de quantité

Raisins secs, Sucres bruts et cristallisés, Sucre de Mais, Colorant supérieur, Tannin et tous produits pour améliorer la qualité des Vins.]

COUSTILLAS Jeune

Place Francheville, — Périgueux.

A VENDRE

DEUX BELLES JUMENTS

ANGLO-NORMANDES

Agées de 12 ans. — Taille 1^m 56 ; se montent et s'attellent seules et à deux.

S'adresser à M. Estère, Vétérinaire à Libos (Lot-et-Garonne).

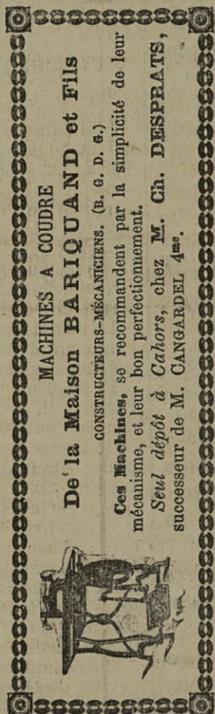
DE SUITE A LOUER

UN VASTE APPARTEMENT

DE HUIT PIÈCES

Donnant sur le cours Fénélon

S'adresser au bureau du Journal.



EAU MINÉRALE NATURELLE

VICHY

Sources de l'État. Applications en médecine : GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence DÉLESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaux, goutte, diabète, etc. HAUTERIVE. — Prescrite comme Célestins. Administration de la C^e concessionnaire : PARIS, 22, Boulevard Montmartre EXIGER le NOM de la SOURCE, sur la CAPSULE. Dépôt chez tous les marchands d'eaux Minérales, Droguistes et Pharmaciens.

Le propriétaire-gérant, A. Layton.

DICTIONNAIRE

DES COMMUNES DU LOT de M. L. COMBARIEU archiviste départemental. Statistique, géographique, historique, archéologique, géologique etc. avec carte du département.

5 fr. chez les Libraires ou au Bureau du Journal du Lot, 5 f. 50 par la Poste.

CARTE

DU LOT, la plus complète qui existe, indiquant tous les chemins de fer en projet ou en construction : — 75 cent. chez les Libraires et au Bureau du Journal du Lot. — 1 fr. par la Poste.

NOTES

pour servir à l'histoire DES ETATS PROVINCIAUX DU QUERCY par M.-J. BAUDEL, Censeur au Lycée de Marseille. — 1 fr. au bureau du Journal du Lot, 1 fr. 20 par la poste.

TABLEAU

OFFICIEL DES DISTANCES de chaque Commune au chef-lieu du canton, de l'arrondissement et du département, dressé en exécution de l'art. 93 du régl. du 18 juin 1841. — 1 fr. au Bureau du Journal du Lot. — 1 f. 10 par la poste.

LE QUERCY

AUX ETATS GÉNÉRAUX DE 1789. — Assemblées des séances — Liste complète des députés, par M. L. COMBARIEU, archiviste départemental. 15 exemplaires à vendre : 7 fr. au Bureau du Journal du Lot, 7 fr. 50 par la poste.

GOURDON

ET SES SEIGNEURS du X^e siècle au XIV^e siècle par MM. L. COMBARIEU et F. CANGARDEL. — 1 fr. au Bureau du Journal du Lot. 1 f. 25 par la poste.

En vente au bureau du Journal.

Très complète, indiquant TOUS LES CHEMINS DE FER en projet, en construction ou en exploitation

CAHORS DU LOT CAHORS

En vente chez tous les Libraires.

En feuille, 0 fr. 75. — Sur carton, 1 fr. 25. — Sur toile avec étui chagriné 1 fr. 50. 25 c. en plus par la poste.